

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

UE-Gabon : un accord de 17 milliards dans le secteur Pêche

DES bateaux européens, notamment 27 thoniers senneurs, 6 thoniers canneurs et 4 chalutiers viennent d'être autorisés à pêcher dans les eaux gabonaises.

GMNN
Libreville/Gabon

L'UNION européenne (UE) et le Gabon ont paraphé, mercredi 10 février à Libreville, un nouveau protocole à l'Accord de partenariat de pêche durable (APPD) qui autorise l'accès des navires de l'UE dans les eaux gabonaises pour une période de cinq ans, dans le cadre du développement et de la transformation du secteur de la pêche au Gabon. D'une valeur globale d'environ 17 milliards de francs CFA, ce protocole permettra de renforcer la gouvernance des pêches, la protection de l'environnement marin et le soutien à

la création d'emplois et d'activités dans le secteur de la pêche.

La cérémonie marquant la fin des négociations du Protocole s'est déroulée en présence de Biendi Maganga Moussavou, ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation et de Mme Rosário Bento Païs, ambassadrice de l'UE au Gabon. Ce nouveau protocole devrait contribuer à la préservation des ressources maritimes, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la diversification de l'économie gabonaise.

Il répond à la volonté du Gabon de renforcer l'industrialisation et la compétitivité du secteur, compte tenu de la place prépondérante qu'occupe la zone

de pêche du Gabon dans l'industrie thonière dans l'océan Atlantique. En effet, le tonnage de référence convenu à 32 000 tonnes annuelles fait du Gabon le 2e partenaire de l'UE en matière de pêche thonière.

Pour le Gabon, ce protocole de nouvelle génération permettra de créer de la valeur ajoutée et des emplois, par l'incitation aux transbordements et débarquements des captures dans les ports gabonais ainsi que par l'embarquement de marins gabonais et d'observateurs sur les navires européens. L'objectif poursuivi est de développer un hub pour la pêche thonière se traduisant par la transformation du thon au Gabon.



Biendi Maganga Moussavou, ministre en charge de la Pêche et Rosário Bento Païs, ambassadrice de l'UE au Gabon.

Quel avenir pour les vendeurs de friperie ?

GM. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LES vendeurs de "moutouki" s'en sortiront-ils ? Les opérateurs économiques du secteur du commerce de friperie viennent, pour la deuxième fois, depuis le début de la lutte contre la pandémie de coronavirus, se voir interdits d'activité. Un communiqué daté du 8 février du maire de Libreville, Eugène Mba, précise que cette interdiction fait suite à la progression de ladite maladie dans notre pays.

Depuis la diffusion de cette décision, plusieurs vendeurs ont fermé leurs étals. Dans les artères, les grands carrefours et les marchés, les multiples marchands de vêtements habituels commencent à se faire rares. Malgré quelques poches de résistance observées ici et là. "Ce n'est que le premier jour. La mesure sera bien respectée", estime un agent de la mairie de Libreville. Cependant, le communiqué de la mairie n'annonce aucune mesure d'ac-



Vendeurs de friperie à Nzeng-Ayong.

compagnement pour soutenir ces responsables de familles. Encore moins la durée de la suspension de leur activité.

Pour ces vendeurs, les prochains jours s'annoncent donc très difficiles. "Je suis étudiant et cette activité me permet de subvenir à mes besoins. Par jour je peux gagner 30 000 francs ou plus. Plusieurs jeunes se mettent à vendre pour éviter de voler ou

de braquer les gens", a confié un des vendeurs encore présents au marché du rond-point de Nzeng-Ayong.

Ces petits opérateurs économiques craignent de se retrouver dans la même situation que les tenanciers de bars et boîtes de nuit. Interdits d'activités depuis un an, ces derniers sont aujourd'hui économiquement asphyxiés.

Le fer à béton désormais interdit d'importation

MSM
Libreville/Gabon

APRÈS le ciment, le Gabon vient d'annoncer l'interdiction de l'importation du fer à béton.

Selon le ministre du Commerce, Hugues Mbadinga Madiya, cette décision devrait permettre de protéger l'industrie locale en plein essor. Notamment les grandes sociétés de production locales. " Afin de protéger cette industrie naissante, le gouvernement a adopté un arrêté d'interdiction d'importation du fer à béton.

Le Gabon produit actuellement plus de 20 000 tonnes de fer à béton par an, ce qui représente plus de 75 % du marché local ", a indiqué, le 9 février dernier, le ministre au cours d'une rencontre avec les sociétés industrielles de production de fer et les entreprises spécialisées dans la vente de matériaux de construction.

À ce jour, le Gabon dispose de deux unités industrielles de production de fer à béton. Il s'agit de Soferga et des Acieries du Gabon. Ces deux usines permettent de couvrir plus de 75 % de la demande nationale.